

ARRETE DE STATIONNEMENT

(Demande à déposer 10 jours ouvrés minimum avant)

DEMENAGEMENT

Sur un stationnement payant : Vous devrez vous acquitter du paiement à l'horodateur le plus proche.

Affichage de l'arrêté : A la charge du demandeur (Société ou Particulier) et doit obligatoirement être réalisé minimum 48h avant la date du déménagement.

DEMANDEUR	ENTREPRISE
NOM : PRENOM :	NOM : ADRESSE :
ADRESSE :	 Tel.:
Tel.:	

LIEU DU DEMENAGEMENT :

Occupation sur le domaine public :

Date : du Au

Signature du demandeur (précédée de la mention : LU ET APPROUVEE) :